SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_095-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026**	**Délibération n° 2026/095** **N/5.2**
Objet : Commissions communales : modification	

Le conseil municipal, convoqué le **vendredi 29 mai 2026**, s'est réuni le **vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :23

Procurations (PV) : 4 - Mme COMMUNIER à Mme VILLER, Mme LEFEUVRE à Mme GAREL, M. PECHEUR à Mme JOUY et Mme HINGANT à M. PENFORNIS

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Françoise BEKONO est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	PV
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	PV	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	PV

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,
Vu la délibération n° D/2026/052 du 30 mars 2026 relative à la création des commissions municipales,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la commission municipale n° 9 « Culture, Patrimoine, Animation » et de compléter les membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein de ladite commission selon leurs souhaits et leurs compétences,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Mme BEKONO ne prend pas part au vote) :

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_095-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026**	**Délibération n° 2026/095** **N/5.2**
Objet : Commissions communales : modification	

- de préciser que le nombre de membres désignés habilités à siéger au sein de la commission municipale n° 9 « Culture, Patrimoine, Animation » est porté à 11 (non compris le Président),
- de préciser que les membres de ladite commission sont les suivants :

Commission Municipale n°9 : Commission Culture, Patrimoine, Animation			
Président de Droit :	*M. VILLAUME, Maire*	***Nombre de Membres (non compris Président) :***	*11*
Elu Référent :	*Mme GAREL*	***Dont Membres Majorité :***	*10*
		Dont Membres Minorité :	*1*
Membres Majorité		***Membres Minorité***	
Mme GAREL Laurence		*Mme HINGANT Maud*	
Mme HERMENT Béatrice			
Mme FLEURY Hélène			
M. DELMAS-BARON Dominique			
M. VIRY Antoine			
Mme BESNIER Angèle			
M. CHEVALIER Robert			
M. PECHEUR Damien			
Mme VETEL Alexandra			
Mme BEKONO Françoise			

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour :	**26**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 06 juin 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de SAINT-MÉEN-LE-GRAND 35290

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.